

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur sa soixante-troisième session, tenue à Belém
du 10 au 15 novembre 2025**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Adoption de l'ordre du jour	6
B. Organisation des travaux de la session	8
C. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international.....	9
D. Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis	10
E. Activités prescrites.....	10
III. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées (Point 3 de l'ordre du jour).....	10
A. Compilation-synthèse des rapports biennaux	10
B. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre ...	10
IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour).....	11
A. Informations contenues dans les communications nationales.....	11
B. Apport d'un appui financier et technique	11
C. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.....	12
D. Durée du mandat, composition, cadre de référence et rapport du Groupe consultatif d'experts	13
V. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités (Point 5 de l'ordre du jour).....	14



VI.	Questions relatives au bilan mondial (Point 6 de l'ordre du jour).....	15
A.	Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble*	15
B.	Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.....	15
VII.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (Point 7 de l'ordre du jour).....	16
VIII.	Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes* (Point 8 de l'ordre du jour).....	16
IX.	Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste* (Point 9 de l'ordre du jour).....	17
X.	Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris* (Point 10 de l'ordre du jour).....	17
XI.	Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire* (Point 11 de l'ordre du jour).....	18
XII.	Questions relatives à l'adaptation (Point 12 de l'ordre du jour).....	19
A.	Objectif mondial en matière d'adaptation*.....	19
B.	Rapport du Comité de l'adaptation*.....	19
C.	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*.....	19
D.	Plans nationaux d'adaptation.....	20
XIII.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 13 de l'ordre du jour).....	20
XIV.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 14 de l'ordre du jour).....	21
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques*.....	21
B.	Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.....	21
XV.	Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies (Point 15 de l'ordre du jour).....	22
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*.....	22
B.	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier.....	22
C.	Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques.....	22
D.	Programme de mise en œuvre des technologies.....	23
XVI.	Questions relatives au financement (Point 16 de l'ordre du jour).....	23
A.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.....	23

B.	Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement	23
XVII.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 17 de l'ordre du jour).....	24
XVIII.	Questions de genre et changements climatiques (Point 18 de l'ordre du jour).....	24
XIX.	Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (Point 19 de l'ordre du jour).....	24
XX.	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales (Point 20 de l'ordre du jour).....	25
XXI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 21 de l'ordre du jour).....	26
XXII.	Questions diverses (Point 22 de l'ordre du jour).....	27
XXIII.	Clôture et rapport de la session (Point 23 de l'ordre du jour).....	27

Additif – [FCCC/SBI/2025/19/Add.1](#)

Rapport de synthèse des travaux menés à la soixante-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre au titre de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis

Abréviations et acronymes

BTR	Rapport biennal au titre de la transparence
BUR	Rapport biennal actualisé
Cadre de transparence renforcé	Cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
CBIT-GSP	Programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
NC	Communication nationale
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques
SB	Session des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa soixante-troisième session du 10 au 15 novembre 2025 au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone de Belém (Brésil).
2. La Présidente du SBI, Julia Gardiner (Australie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a également souhaité la bienvenue à Eyad Aljubran (Arabie saoudite), Vice-Président, et à Kamil Salazar (Belize), Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de sa soixante-troisième session, qui s'est tenue le 10 novembre, conjointement avec la 1^{re} séance de la soixante-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), le SBI a examiné le document [FCCC/SBI/2025/12](#), dans lequel figurait l'ordre du jour provisoire. À la suite de consultations menées avec les Parties concernant l'adoption des ordres du jour des soixante-troisièmes sessions respectives des organes subsidiaires, la Présidente du SBI et le Président du SBSTA ont proposé que l'ordre du jour provisoire de ces sessions soit modifié en ajoutant, au point 9 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBI et au point 8 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA, intitulés « Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste », la note de bas de page suivante (semblable à la note de bas de page 7 des rapports du SBI et du SBSTA sur les travaux de leurs soixante-deuxièmes sessions respectives¹) : « Voir le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBI/2025/11](#) et le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBSTA/2025/4](#). Les questions connexes seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, y compris le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste. »
4. En ce qui concerne le point 20 de l'ordre du jour provisoire complémentaire de la soixante-deuxième session du SBI, intitulé « Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris », une note de bas de page a été ajoutée au point 2 a) de l'ordre du jour, reprenant la note de bas de page n° 2 du rapport sur les travaux de la soixante-deuxième session du SBI (voir la note de bas de page n° 4 du présent document)².
5. Sur proposition de sa Présidente, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant³ :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour⁴ ;

¹ [FCCC/SBI/2025/11](#) et [FCCC/SBSTA/2025/4](#).

² Voir les paragraphes 145 à 147 ci-après.

³ Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux soixante-troisièmes sessions respectives du SBI et du SBSTA sont signalés par un astérisque.

⁴ La Présidente du SBI et le Président du SBSTA tiendront des consultations de fond sur le paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris afin d'examiner des éléments de fond concernant l'application de ce paragraphe. Les deux présidences feront le point sur l'état d'avancement de ces consultations aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et rendront compte des résultats de ces consultations aux soixante-troisièmes sessions respectives des deux organes, pour examen par les Parties, en vue de déterminer la marche à suivre, notamment la possibilité de consacrer un point distinct de l'ordre du jour à cette question.

- b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - d) Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ;
 - e) Activités prescrites.
3. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées :
- a) Compilation-synthèse des rapports biennaux (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (*question renvoyée à la soixante-quatrième session du SBI*).
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
- a) Informations contenues dans les communications nationales (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Apport d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;
 - d) Durée du mandat, composition, cadre de référence et rapport du Groupe consultatif d'experts.
5. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités.
6. Questions relatives au bilan mondial :
- a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble* ;
 - b) Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.
7. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
8. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*.
9. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*.⁵
10. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
11. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.
12. Questions relatives à l'adaptation :
- a) Objectif mondial en matière d'adaptation* ;

⁵ Voir le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBI/2025/11](#) et le paragraphe 6 (al. b) et c)) du document [FCCC/SBSTA/2025/4](#). Les questions connexes seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, y compris le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.

- b) Rapport du Comité de l'adaptation* ;
 - c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement (*question renvoyée aux soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires*)* ;
 - d) Plans nationaux d'adaptation.
13. Questions relatives aux pays les moins avancés.
14. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques* ;
 - b) Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
15. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques* ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
 - c) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques ;
 - d) Programme de mise en œuvre des technologies.
16. Questions relatives au financement :
- a) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - b) Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement (*question renvoyée à la soixante-quatrième session du SBI*).
17. Questions relatives au renforcement des capacités.
18. Questions de genre et changements climatiques.
19. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
20. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
21. Questions administratives, financières et institutionnelles.
22. Questions diverses.
23. Clôture et rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, la Présidente du SBI a rappelé la proposition relative à l'organisation des travaux présentée dans la note⁶ qu'elle avait établie conjointement avec le Président du SBSTA en tenant compte des vues exprimées par les Parties durant les consultations d'avant-session.

7. La Présidente a encouragé les Parties à participer de manière constructive aux négociations et à respecter les heures prévues pour les séances, rappelant que la date limite de conclusion des travaux avait été fixée, pour tous les groupes, au 14 novembre à midi,

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/651096>.

afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le 15 novembre, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Elle a encouragé les Parties à veiller à ce que toutes les consultations informelles soient ouvertes aux observateurs, conformément à la pratique établie⁷. Sur proposition de la Présidente, le SBI est convenu de procéder selon ces modalités et conformément aux conclusions qu'il a adoptées antérieurement⁸.

8. Tous les documents établis pour la session sont disponibles sur le site Web de la Convention⁹.

9. À la 2^e séance de la soixante-troisième session du SBI, qui s'est tenue conjointement avec les 2^e séances de la soixante-troisième session du SBSTA, de la trentième session de la COP, de la vingtième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), le 11 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de 33 Parties, dont 15 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; pays en développement animés du même esprit ; Groupe Montagnes et Groupe composite¹⁰.

10. Des déclarations ont également été faites par des représentants et représentantes de six organisations intergouvernementales : le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, en son nom et en celui du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts ; l'Organisation de l'aviation civile internationale ; l'Organisation maritime internationale ; le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; et l'Organisation météorologique mondiale, en son nom propre et au nom du Système mondial d'observation du climat et du Programme mondial de recherche sur le climat¹¹.

11. Des déclarations ont également été faites par des représentants et représentantes des neuf collectifs d'organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le cadre de la Convention : les ONG du monde des affaires et de l'industrie, les ONG représentant les enfants et les jeunes, les ONG représentant les fermiers et les agriculteurs, les ONG de défense de l'environnement, les ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche et les ONG syndicales ; les organisations de peuples autochtones ; les administrations locales et autorités municipales ; et le Groupe Femmes et genre¹².

C. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

12. À sa 1^{re} séance, le SBI a pris note des informations données par la Présidente au sujet du dix-neuvième atelier relatif à l'échange de vues axé sur la facilitation relevant du processus d'évaluation et d'examen au niveau international¹³, qui avait eu lieu en marge de sa propre session, et avait réuni des représentants de trois Parties non visées à l'annexe I de la Convention¹⁴.

⁷ Voir les documents FCCC/SBI/2011/7, par. 167, et FCCC/SBI/2014/8, par. 222 à 225.

⁸ FCCC/SBI/2014/8, par. 218 à 221.

⁹ <https://unfccc.int/event/sbi-63>.

¹⁰ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_110395 (à 0:03:35).

¹¹ Voir *supra*, note de bas de page 10 (à 2:22:05).

¹² Voir *supra*, note de bas de page 10 (à 2:40:19).

¹³ Voir <https://unfccc.int/event/19th-facilitative-sharing-of-views-fsv19-mandated-event>.

¹⁴ Bhoutan, Émirats arabes unis et Honduras.

D. Examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À sa 1^{re} séance, le SBI a pris note des informations données par la Présidente au sujet de la deuxième réunion du groupe de travail de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis¹⁵, qui avait eu lieu en marge de sa propre session, et avait réuni des représentants de neuf Parties^{16, 17}.

E. Activités prescrites

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

14. À sa 1^{re} séance, le SBI a pris note des informations fournies par la Présidente au sujet des activités prescrites organisées en marge de la session¹⁸.

III. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Compilation-synthèse des rapports biennaux

(Point 3 a) de l'ordre du jour) (*question laissée en suspens*)

B. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

15. À sa 1^{re} séance, le SBI a examiné le rapport de 2025 établi par le Secrétariat concernant les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour la période 1990-2023¹⁹.

16. Le SBI est convenu de reporter l'examen de cette question à sa soixante-quatrième session (juin 2026).

17. Une déclaration a été faite par une représentante d'une Partie²⁰.

¹⁵ Voir https://unfccc.int/Second_session_FMCP2.

¹⁶ Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Espagne, Union européenne, Finlande, Kazakhstan, Pays-Bas (Royaume des), Slovaquie et Suisse.

¹⁷ Le rapport de synthèse des travaux menés à la présente session du SBI au titre de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis figure dans le document [FCCC/SBI/2025/19/Add.1](https://unfccc.int/Second_session_FMCP2).

¹⁸ Voir document [FCCC/SBI/2025/12](https://unfccc.int/Second_session_FMCP2), par. 8 et 9.

¹⁹ [FCCC/SBI/2025/20](https://unfccc.int/Second_session_FMCP2).

²⁰ L'Ukraine a demandé que sa déclaration soit mentionnée dans le rapport de la session.

L'enregistrement de cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108315 (à 0:39:10).

IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Informations contenues dans les communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour (*question laissée en suspens*)

B. Apport d'un appui financier et technique

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark). Ces consultations se tiendraient immédiatement avant ou après celles prévues pour le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités ».

19. À sa 3^e séance, le 15 novembre, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

20. Le SBI s'est félicité des informations communiquées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le rapport présenté à la Conférence des Parties à sa trentième session²¹ concernant l'appui financier demandé, approuvé et apporté aux fins de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, notamment l'appui fourni dans le cadre du programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui, et a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la soumission des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

21. Le SBI est conscient de l'importance de l'appui financier et technique fourni par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux, multilatéraux ou autres, en particulier celui apporté par le FEM, notamment par l'intermédiaire du programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui, pour aider les Parties non visées à l'annexe I à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports en matière de mesure, de notification et de vérification au titre de la Convention, y compris s'agissant des communications nationales.

22. Le SBI a pris note avec satisfaction des efforts déployés par le FEM pour mettre au point des processus rationalisés pour les activités habilitantes et, rappelant les paragraphes 39 et 43 a) de la décision 1/CP.24, pour offrir aux Parties la possibilité de soumettre leurs communications nationales et leurs rapports biennaux au titre de la transparence en un seul document, sachant que cette pratique réduit la charge de travail des Parties.

23. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I qui ne sont pas Parties à l'Accord de Paris et qui ont reçu un financement pour élaborer et soumettre un rapport biennal actualisé, mais ne l'ont pas encore fait, à le faire dès que possible.

24. Le SBI a pris acte de l'augmentation de l'enveloppe allouée à la réserve du domaine d'intervention relatif aux changements climatiques destinée aux activités habilitantes et à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, qui est passée de 165 millions de dollars des États-Unis au septième cycle de reconstitution des ressources du FEM à 220 millions de dollars au huitième cycle, et se félicite que, dans le cadre convenu pour l'allocation des ressources au huitième cycle, 75 millions de dollars aient été alloués à l'Initiative et 145 millions de dollars à d'autres activités habilitantes, soit une augmentation de respectivement 36 % et 32 % par rapport au septième cycle²².

²¹ FCCC/CP/2025/8 et Add.1.

²² Voir les documents du FEM GEF/C.54/19/Rev.03 et GEF/C.62/03, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.thegef.org/documents/>.

25. Le SBI a souligné qu'il importait d'apporter en temps voulu un appui financier et technique suffisant aux Parties non visées à l'annexe I afin de leur permettre de répondre aux exigences de la Convention en matière de mesure, de notification et de vérification, et de renforcer et d'améliorer de façon continue leurs capacités institutionnelles et techniques.

26. Le SBI a souligné également qu'il importait que le FEM continue d'examiner et de rendre compte périodiquement de l'appui qu'il apporte aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'élaboration de leurs communications nationales, s'agissant notamment des équipes techniques nationales, des outils, des systèmes de données et des flux de travail.

27. Le SBI, sachant que l'obligation d'élaborer et de soumettre des communications nationales restera en vigueur²³ et compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I continuent de rencontrer en matière d'établissement de rapports, a souligné l'importance du soutien financier, de l'assistance technique et de l'appui au renforcement des capacités, qui aidaient ces Parties à s'acquitter systématiquement de leurs obligations au titre de la Convention, et à développer et renforcer, de manière durable et continue, leurs capacités institutionnelles et techniques, en vue, notamment, de mettre en place et d'améliorer les systèmes nationaux d'établissement de rapports au sein de leurs administrations, agences, organes statutaires et institutions associées.

28. Le SBI a prié le secrétariat d'apporter, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, un appui technique supplémentaire aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'établissement de rapports au titre de la Convention.

29. Le SBI a pris note qu'au 13 novembre 2025, 480 communications nationales (soit 154 premières communications, 147 deuxièmes communications, 118 troisièmes communications, 48 quatrièmes communications, 11 cinquièmes communications et 2 sixièmes communications) et 209 rapports biennaux actualisés (soit 115 premiers rapports, 46 deuxièmes rapports, 28 troisièmes rapports, 15 quatrièmes rapports et 5 cinquièmes rapports) avaient été soumis par des Parties non visées à l'annexe I²⁴.

30. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question, notamment de réfléchir, à sa soixante-quatrième session, à la fréquence à laquelle il convient d'inscrire la question à l'ordre du jour de ses futures sessions.

31. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues au paragraphe 28.

32. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

C. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

33. À sa 1^{re} séance, le SBI a pris note des rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés prêts à la date du 3 septembre 2025 et publiés sur le site Web de la Convention²⁵.

²³ Voir le premier paragraphe de l'article 12 de la Convention et les paragraphes 38, 39 et 43 de la décision 1/CP.24.

²⁴ Voir <https://unfccc.int/non-annex-I-NCs> et <https://unfccc.int/BURS>.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/ICA-cycle1>.

D. Durée du mandat, composition, cadre de référence et rapport du Groupe consultatif d'experts

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Hans Kolshus (Norvège) et Tian Wang (Chine).

35. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

36. Le SBI a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe consultatif d'experts (GCE), présenté oralement à la session²⁶, sur l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail pour 2025²⁷.

37. Le SBI a pris note des résultats obtenus²⁸ par le GCE, qu'il a remercié d'avoir avancé dans l'exécution de son plan de travail pour 2025 et d'avoir continué de fournir aux pays en développement Parties des conseils et un appui techniques.

38. Le SBI a constaté que le GCE jouait un rôle important en facilitant la fourniture de conseils et d'un appui techniques aux pays en développement Parties et en aidant à améliorer progressivement le processus de notification qui a trait à l'établissement et à la soumission des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence, selon le cas.

39. Le SBI a noté avec inquiétude que, faute de ressources financières, le GCE n'avait pas pu tenir sa seconde réunion en 2025 et n'avait donc pas non plus pu établir son rapport d'activité 2025 pour examen à la session en cours.

40. Le SBI a souligné qu'il importait de disposer de ressources financières suffisantes pour aider le GCE à exécuter son plan de travail annuel, lequel comprenait les deux réunions annuelles prescrites.

41. Le SBI a noté que le GCE continuait de collaborer, dans la mesure du possible, avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi qu'avec des organisations et programmes multilatéraux pertinents, aux fins de l'exécution de son plan de travail pour 2025, tout en évitant les doubles emplois. Le SBI a encouragé la poursuite d'une telle collaboration, selon qu'il convenait, aux fins de l'exécution du plan de travail pour 2026.

42. Le SBI a remercié les Gouvernements brésilien, égyptien, fidjien, grenadien, nigérian, péruvien, sénégalais, seychellois et turc d'avoir accueilli les ateliers sous-régionaux de formation pratique organisés par le GCE en 2025²⁹ et a aussi témoigné sa reconnaissance aux partenaires du GCE ayant collaboré à la tenue des ateliers³⁰.

43. Le SBI a également remercié les Parties qui avaient versé des contributions financières pour appuyer les activités du GCE en 2025.

44. Le SBI a pris note avec inquiétude du nombre de sièges vacants au sein du GCE et a exhorté les Parties à présenter des candidatures dès que possible.

45. Le SBI, conscient des difficultés qu'avaient les pays en développement Parties, en particulier ceux qui manquaient le plus de capacités, tels que les pays les moins avancés, et ceux qui étaient particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, comme les petits États insulaires en développement, à s'acquitter des obligations de notification prévues par le cadre de transparence renforcé, a prié le GCE d'envisager,

²⁶ Voir <https://unfccc.int/documents/653479>.

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/645990>.

²⁸ Voir <https://unfccc.int/documents/653479>.

²⁹ Voir document FCCC/SBI/2025/16.

³⁰ Pour la liste des partenaires, voir le tableau du document FCCC/SBI/2025/16.

dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de son plan de travail pour 2026, d'inclure, dans la mesure du possible, les activités suivantes :

a) Continuer d'établir des versions actualisées de l'étude technique sur les problèmes et contraintes rencontrés, les enseignements tirés et les besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence³¹ ;

b) Fournir des conseils et un appui aux Parties, en particulier à celles qui sont encore en train d'établir leur premier rapport biennal au titre de la transparence, et notamment leur fournir des orientations détaillées permettant de comprendre les modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, ainsi que les modèles de tableaux communs et les tableaux communs au titre du cadre de transparence renforcé, y compris les dispositions relatives à la flexibilité ;

c) Continuer de s'employer à titre prioritaire à faciliter l'élaboration et la soumission des rapports biennaux au titre de la transparence par les pays en développement Parties, notamment par la mise au point de supports de renforcement des capacités et à l'aide des outils électroniques de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé, en tenant compte des conclusions figurant dans l'étude technique mentionnée au paragraphe 45 a) ci-dessus ;

d) Fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties en ce qui concerne l'examen technique par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence et l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ;

e) Continuer de collaborer, selon qu'il convient, avec d'autres entités participant au renforcement des capacités des pays en développement Parties, aux fins de l'exécution de son mandat ;

f) Mettre à jour les supports de formation du GCE sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements³², en tenant compte des paragraphes 9, 10 et 44 de la décision 2/CMA.5 ;

g) Continuer de fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties aux fins de l'établissement et de la soumission des communications nationales et des rapports biennaux actualisés au titre de la Convention, en particulier aux pays dont les capacités, s'agissant de s'acquitter des obligations que leur fait la Convention en matière d'établissement de rapports, demeurent restreintes.

46. Le SBI a tenu des échanges constructifs et décidé de transmettre cette question à la Conférence des Parties afin qu'elle en poursuive l'examen à sa trentième session en tenant compte du projet de texte disponible sur le site Web de la Convention³³.

V. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Sandra Motshwanedi et Ole-Kenneth Nielsen. Ces consultations se tiendraient immédiatement avant ou après celles prévues pour le point 4 b) de l'ordre du jour, intitulé « Apport d'un appui financier et technique ».

³¹ FCCC/TP/2025/2.

³² GCE. 2023. *CGE Training Material on Reporting Information Related to Climate Change Impacts and Adaptation*. Bonn : Secrétariat de la CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/627767>.

³³ <https://unfccc.int/documents/653631>.

48. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

49. Le SBI a tenu des échanges constructifs et décidé de transmettre cette question à la CMA afin qu'elle en poursuive l'examen à sa septième session³⁴ en tenant compte de la note informelle présentant des éléments d'un projet de décision, affichée sur le site Web de la Convention³⁵.

VI. Questions relatives au bilan mondial

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble*

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

50. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 3 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Eduardo Silva Besa (Chili) et Kelsey Gray (Australie).

51. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

52. Le SBI et le SBSTA ont décidé de soumettre cette question à la CMA, afin qu'elle l'examine à sa septième session³⁶ au titre du point 4 a) de son ordre du jour, sur la base du projet de texte³⁷ établi par les cofacilitateurs au titre des points pertinents des ordres du jour de leurs soixante-troisièmes sessions respectives. Ils ont fait observer que le projet de texte incluait des points de vue divergents, n'avait pas fait l'objet d'un accord, n'était pas l'expression d'un consensus, n'était pas exhaustif, n'avait pas de statut officiel, était susceptible d'être révisé, ne préjugait pas de la suite des travaux et n'empêchait pas les Parties de continuer d'exprimer leurs points de vue.

B. Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

53. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada).

54. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

55. Le SBI a décidé de soumettre cette question à la CMA, afin qu'elle l'examine à sa septième session³⁸ au titre du point 10 h) de son ordre du jour, sur la base de la note informelle³⁹ établie par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour de sa

³⁴ La CMA a examiné la question et adopté la décision 15/CMA.7.

³⁵ <https://unfccc.int/documents/654039>.

³⁶ La CMA a examiné la question et adopté la décision 3/CMA.7.

³⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/651993>.

³⁸ La CMA a examiné la question et adopté la décision 3/CMA.7.

³⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/651846>.

soixante-troisième session. Il a fait observer que la note informelle incluait des points de vue divergents, n'avait pas fait l'objet d'un accord, n'était pas l'expression d'un consensus, n'était pas exhaustive, n'avait pas de statut officiel, était susceptible d'être révisée, ne préjugait pas de la suite des travaux et n'empêchait pas les Parties de continuer d'exprimer leurs points de vue.

VII. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 7 de l'ordre du jour)

56. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Alick Muvundika (Zambie) et Peer Stiansen (Norvège). Alick Muvundika étant dans l'impossibilité d'assister à cette séance, les consultations informelles ont été animées par Peer Stiansen.

57. À sa 3^e séance, le SBI a pris note du rapport de 2025 de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto⁴⁰ et a recommandé un projet de décision à la CMP en vue de son examen et de son adoption à sa vingtième session⁴¹.

VIII. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes*

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 7 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud).

59. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

60. Le SBI et le SBSTA ont décidé de soumettre cette question à la CMA, afin qu'elle l'examine à sa septième session⁴² au titre du point 6 de son ordre du jour, en tenant compte de la note informelle⁴³ établie par les cofacilitateurs au titre des points pertinents des ordres du jour de leurs soixante-troisièmes sessions respectives.

61. Le SBI et le SBSTA ont fait observer que le texte informel avait été élaboré par les cofacilitateurs sous leur propre responsabilité, qu'il n'avait aucun statut officiel, qu'il ne préjugait pas de la suite des travaux ni n'empêchait les Parties d'exprimer d'autres points de vue à tout moment, qu'il ne faisait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et qu'il ne préjugait pas des éléments qui serviront de base aux négociations.

⁴⁰ FCCC/KP/CMP/2025/5.

⁴¹ La CMP a examiné la question et adopté la décision 3/CMP.20.

⁴² La CMA a examiné la question et adopté la décision 13/CMA.7.

⁴³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/653907>.

IX. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste*

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

62. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 8 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Federica Fricano (Italie) et Joseph Teo (Singapour).

63. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

64. Le SBI et le SBSTA ont examiné les questions relatives à l'exécution du Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.

65. Le SBI et le SBSTA sont convenus de renvoyer cette question à la CMA, afin qu'elle en poursuive l'examen à sa septième session⁴⁴, en tenant compte de la note informelle⁴⁵ établie, sous leur propre responsabilité, par les coprésidents pour les points pertinents de l'ordre du jour de leurs soixante-troisièmes sessions respectives, tout en reconnaissant que cette note incluait des points de vue divergents, n'était pas l'expression d'un consensus, n'était pas exhaustive, n'avait pas de statut officiel, était susceptible d'être révisée, ne préjugait pas de la suite des travaux, n'empêchait pas les Parties de continuer d'exprimer leurs points de vue et ne reflétait ni un consensus ni l'ensemble des points de vue exprimés et des propositions formulées par les Parties.

66. Le SBI et le SBSTA ont invité la CMA à prendre note des échanges de vues et des contributions fournies par les Parties au titre de ces points de l'ordre du jour à leurs soixante-troisièmes sessions respectives, y compris les avis des Parties sur les rapports succincts sur les dialogues menés dans le cadre du programme de travail pour 2024-2025⁴⁶, et l'ont invitée également à tenir compte des avis et des contributions des Parties qui figureront dans la prochaine version de la note informelle.

X. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

67. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 9 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Veronica Bagi (Hongrie) et Zita Kassa Wilks (Gabon).

68. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

69. Le SBI et le SBSTA n'ont pas été en mesure de conclure l'examen de cette question à leurs soixante-troisièmes sessions respectives.

⁴⁴ La CMA a examiné la question et adopté la décision 2/CMA.7.

⁴⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/651858>.

⁴⁶ FCCC/SB/2024/7 et FCCC/SB/2025/10.

70. Ils sont convenus de soumettre cette question à la COP, à sa trentième session, à la CMP, à sa vingtième session, et à la CMA, à sa septième session, afin que celles-ci leur fournissent des orientations supplémentaires⁴⁷ compte tenu du projet de texte disponible sur le site Web de la Convention⁴⁸.

XI. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

71. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par UnaMay Gordon (Belize) et Claudia Heidecke (Allemagne).

72. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

73. Le SBI et le SBSTA ont poursuivi leur examen de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire⁴⁹.

74. Le SBI et le SBSTA ont fait observer que des progrès avaient été accomplis à leurs soixante-troisièmes sessions respectives concernant l'examen du rapport sur le premier atelier de session organisé dans le cadre de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh⁵⁰, sur le thème « Approches systémiques et globales de la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture, les systèmes alimentaires⁵¹ et la sécurité alimentaire, compréhension, coopération et intégration dans les plans⁵² », et ont constaté qu'il faudrait plus de temps pour conclure les débats y relatifs.

75. Le SBI et le SBSTA ont rappelé qu'il importait de coopérer à la mise en œuvre de l'action climatique pour traiter les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, conformément à l'Initiative commune de Charm el-Cheikh.

76. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives (juin 2026), en tenant compte du projet de texte⁵³ établi à leurs soixante-troisièmes sessions.

⁴⁷ La COP, la CMP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions 6/CP.30, 2/CMP.20 et 14/CMA.7.

⁴⁸ <https://unfccc.int/documents/653712>.

⁴⁹ Voir décision 3/CP.27.

⁵⁰ L'atelier s'était tenu selon des modalités hybrides, format destiné à faciliter la participation en ligne et en personne, conformément à la décision 3/CP.27, par. 15 b), et aux documents FCCC/SBSTA/2024/7, par. 112, et FCCC/SBI/2024/13, par. 59.

⁵¹ Sans exclusion d'autres approches.

⁵² FCCC/SB/2025/5.

⁵³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/653873>.

XII. Questions relatives à l'adaptation

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Objectif mondial en matière d'adaptation*

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 5 a) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Xiang Gao (Chine) et Tina Kobilšek (Slovénie).

78. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

79. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties⁵⁴.

2. Conclusions

80. Les présidents du SBI et du SBSTA ont proposé de renvoyer cette question à la CMA, afin qu'elle en poursuive l'examen à sa septième session⁵⁵, sous la forme d'une proposition des Présidents des organes subsidiaires, sur la base du texte publié le 15 novembre sur le site Web de la Convention⁵⁶, en tenant compte des corrections de nature rédactionnelle suivantes apportées au texte qui avait été mis en ligne sur le site Web de la Convention le 14 novembre à 13 h 41 :

a) Au paragraphe 8, les points-virgules ont été remplacés par des virgules, et le mot « nor » (ni) a été ajouté aux troisième et quatrième lignes ;

b) Au paragraphe 10, le deuxième « new » (nouveau) a été supprimé.

81. Cet texte a été transmis en tant que proposition des Présidents des organes subsidiaires, laquelle incluait des points de vue divergents, n'avait pas fait l'objet d'un accord, n'était pas l'expression d'un consensus, n'était pas exhaustive, n'avait pas de statut officiel, était susceptible d'être révisée, ne préjugeait pas de la suite des travaux et n'empêchait pas les Parties de continuer d'exprimer leurs points de vue.

B. Rapport du Comité de l'adaptation*

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

82. À la 1^{re} séance, le SBI et le SBSTA ont recommandé que la COP, à sa trentième session, et la CMA, à sa septième session, accueillent avec satisfaction le rapport du Comité de l'adaptation pour 2025⁵⁷.

C. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

83. À la 1^{re} séance, le SBI et le SBSTA sont convenus de reporter l'examen de cette question à leurs soixante-quatrième sessions respectives.

⁵⁴ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108361 (à 0:37:28 et 1:36:34).

⁵⁵ La CMA a examiné la question et adopté la décision 12/CMA.7.

⁵⁶ <https://unfccc.int/documents/654140>.

⁵⁷ FCCC/SB/2025/7. La COP et la CMA ont examiné la recommandation et accueilli avec satisfaction le rapport ; voir documents FCCC/CP/2025/12, par. 86, et FCCC/PA/CMA/2025/19, par. 76.

D. Plans nationaux d'adaptation

(Point 12 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

84. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Cassandra Moll (Nouvelle-Zélande).

85. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

86. Le SBI a décidé de soumettre cette question à la COP, à sa trentième session, pour examen⁵⁸ sur la base du projet de texte établi par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour de sa soixante-troisième session, qui est affiché sur le site Web de la Convention⁵⁹.

XIII. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

87. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Rik den Hoedt (Royaume des Pays-Bas) et Ephraim Shitima (Zambie).

88. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

89. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport de la quarante-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés⁶⁰, tenue à Lusaka du 18 au 20 août 2025.

90. Le SBI a examiné les étapes du bilan des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui doit avoir lieu lors de la trente et unième session de la COP (novembre 2026) et de la huitième session de la CMA (novembre 2026), à mi-parcours de la période prévue avant le prochain examen du mandat du Groupe d'experts, qui aura lieu à la trente-sixième session de la COP (novembre 2031)⁶¹.

91. Le SBI a recommandé des projets de décision sur la question pour examen et adoption par la COP à sa trentième session et la CMA à sa septième session⁶².

⁵⁸ La COP a examiné la question et adopté la décision 8/CP.30.

⁵⁹ <https://unfccc.int/documents/651972>.

⁶⁰ FCCC/SBI/2025/15.

⁶¹ Voir décision 15/CP.26, par. 2 à 4.

⁶² La COP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions 15/CP.30 et 26/CMA.7.

XIV. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques*

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

92. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 6 a) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Cornelia Jaeger (Autriche) et Pepetua Latasi (Tuvalu).

93. À la 3^e séance, le SBI et le SBSTA ont recommandé un projet de décision pour examen et adoption par l'organe directeur ou les organes directeurs compétents^{63, 64}.

B. Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

94. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 6 b) de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Cornelia Jaeger et Pepetua Latasi.

95. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

96. Le SBI et le SBSTA sont convenus de transmettre cette question à l'organe ou aux organes compétents pour examen⁶⁵ à la session ou aux sessions de novembre 2025, en tenant compte de la note informelle établie par les cofacilitateurs pour les points pertinents de l'ordre du jour des soixante-troisièmes sessions respectives, laquelle est affichée sur le site Web de la Convention⁶⁶. Ils ont confirmé que la note informelle n'avait aucun statut officiel, ne préjugait pas de la suite des travaux ni n'empêchait les Parties d'exprimer d'autres points de vue à tout moment, qu'elle ne faisait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et qu'elle ne préjugait pas des éléments qui serviront de base aux négociations.

⁶³ Dans l'attente des résultats des consultations menées par la présidence sur la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie. Rien dans le présent document ne préjuge des vues des Parties ni des résultats de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

⁶⁴ La COP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions [12/CP.30](#) et [23/CMA.7](#).

⁶⁵ La COP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions [11/CP.30](#) et [22/CMA.7](#).

⁶⁶ <https://unfccc.int/documents/654090>.

XV. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

97. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 11 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session du SBSTA ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles qui seraient facilitées conjointement par Elfriede-Anna More (Autriche) et Angelica Romero (Chili).

98. À la 3^e séance, la Présidente a informé le SBI que les Parties ne seraient pas en mesure de conclure l'examen de la question à la soixante-troisième session⁶⁷.

99. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont deux au nom de groupes de Parties⁶⁸.

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

100. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Céline Phillips (France) et Edalmi Pinelo (Belize).

101. À la 3^e séance, la Présidente a informé le SBI que les Parties ne seraient pas en mesure de conclure l'examen de la question à la soixante-troisième session⁶⁹.

102. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie⁷⁰.

C. Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

103. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Duduzile Nhlengethwa-Masina (Eswatini) et Stig Svenningsen (Norvège).

104. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

105. Le SBI a décidé de renvoyer cette question à la COP, à sa trentième session, et à la CMA, à sa septième session, afin que celles-ci lui fournissent des orientations supplémentaires⁷¹, sur la base du projet de texte publié le 13 novembre sur le site Web de la Convention⁷².

⁶⁷ La COP et la CMA ont ensuite examiné la question et adopté les conclusions figurant dans les documents [FCCC/CP/2025/12](#), par. 127, et [FCCC/PA/CMA/2025/19](#), par. 119.

⁶⁸ Voir *supra*, note de bas de page 54 (à 0:51:01).

⁶⁹ La COP a ensuite examiné la question et adopté les conclusions figurant dans le document [FCCC/CP/2025/12](#), par. 132.

⁷⁰ Voir *supra*, note de bas de page 54 (à 0:45:01).

⁷¹ La COP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions [10/CP.30](#) et [17/CMA.7](#).

⁷² <https://unfccc.int/documents/652915>.

D. Programme de mise en œuvre des technologies

(Point 15 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

106. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Omar Alcock (Jamaïque) et Elfriede-Anna More.

107. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

108. Le SBI a décidé de soumettre cette question à la CMA, à sa septième session, afin que celle-ci lui fournisse des orientations supplémentaires⁷³ sur la base du projet de texte disponible sur le site Web de la Convention⁷⁴, tout en reconnaissant que ce projet ne faisait pas l'objet d'un consensus entre les Parties, et que des ajouts, des suppressions et des délibérations supplémentaires étaient nécessaires avant que le texte soit établi dans sa version définitive.

XVI. Questions relatives au financement

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

109. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Koosje Beumer-van der Loo (Royaume des Pays-Bas) et Isatou F. Camara (Gambie).

110. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

111. Des déclarations ont été faites par des représentants de cinq Parties, dont deux au nom de groupes de Parties⁷⁵.

2. Conclusions

112. Le SBI n'a pas été en mesure de conclure l'examen de la question à sa soixante-troisième session et a décidé de renvoyer la question à la CMP, à sa vingtième session, et à la CMA, à sa septième session, pour un examen plus approfondi.

B. Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

113. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu de reporter l'examen de cette question à sa soixante-quatrième session.

⁷³ La CMA a examiné la question et adopté la décision [18/CMA.7](#).

⁷⁴ <https://unfccc.int/documents/653625>.

⁷⁵ Voir *supra*, note de bas de page 54 (à 0:14:35).

XVII. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 17 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

114. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Georg Børsting (Norvège) et Binyam Yacob Gebreyes (Éthiopie).

115. À sa 3^e séance, le SBI a recommandé des projets de décision pour examen et adoption par la COP à sa trentième session, par la CMP, à sa vingtième session, et par la CMA à sa septième session⁷⁶.

116. Toujours à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

117. Le SBI a tenu des débats constructifs sur la question à cette session. Il a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa soixante-quatrième session, en tenant compte du projet de texte⁷⁷ établi à cette session par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour, en vue de recommander un projet de décision sur la question à la COP pour examen et adoption à sa trente et unième session.

XVIII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

118. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Carol Franco (République dominicaine) et Jared Huntley (Australie).

119. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

120. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, dont une au nom d'un groupe de Parties⁷⁸.

2. Conclusions

121. Le SBI a décidé de soumettre cette question à la COP, afin qu'elle l'examine à sa trentième session⁷⁹ sur la base du projet de texte⁸⁰ établi par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour de sa soixante-troisième session, précisant que ce projet de texte ne faisait pas l'objet d'un consensus entre les Parties.

XIX. Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

(Point 19 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

122. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Arne Riedel (Allemagne) et Carol Simon (Panama).

⁷⁶ La COP, la CMP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions 14/CP.30, 5/CMP.20 et 25/CMA.7.

⁷⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/651410>.

⁷⁸ Voir *supra*, note de bas de page 54 (à 0:22:00).

⁷⁹ La COP a examiné la question et adopté la décision 7/CP.30.

⁸⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/653707>.

123. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

124. Le SBI a recommandé des projets de décision sur la question pour examen et adoption par la COP, à sa trentième session, et la CMA, à sa septième session⁸¹.

XX. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

(Point 20 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

125. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles, qui seraient facilitées conjointement par Kaveh Guilanpour (Géorgie) et Marianne Karlsen (Norvège).

126. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

127. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, dont une au nom d'un groupe de Parties⁸².

2. Conclusions

128. Appelant l'attention sur les risques logistiques et financiers associés à la sélection tardive d'un pays hôte et sur le fait que le secrétariat doit mener en temps voulu des missions d'information dans ce pays, le SBI a exhorté les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à achever leurs consultations et à faire une proposition concernant l'accueil de la trente et unième session de la COP, qui se tiendra du lundi 9 au vendredi 20 novembre 2026, pour examen et adoption par la COP à sa trentième session.

129. Le SBI a remercié le Gouvernement éthiopien d'avoir proposé d'accueillir la trente-deuxième session de la Conférence des Parties, qui se tiendra du lundi 8 au vendredi 19 novembre 2027.

130. Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa trentième session, une décision acceptant l'offre du Gouvernement éthiopien d'accueillir sa trente-deuxième session.

a) Accroître l'efficacité du processus découlant de la Convention

131. Le SBI s'est félicité de l'échange de vues fructueux qui avait eu lieu entre les Parties pendant la session sur les moyens d'accroître l'efficacité du processus découlant de la Convention en vue de relever le niveau d'ambition et de renforcer l'application de la Convention.

132. Le SBI a salué les efforts déployés par les président(e)s de séance et le secrétariat pour garantir l'efficacité, la coordination et la cohérence des travaux, ainsi que le respect des procédures, dans le cadre de l'examen des questions à l'ordre du jour, notamment des activités prescrites. Il les a de nouveau encouragés, ainsi que les futures présidences des organes directeurs et des organes subsidiaires, à poursuivre leurs efforts à cet égard⁸³ et à respecter la nature du processus découlant de la Convention, qui est piloté par les Parties, et le projet de règlement intérieur appliqué⁸⁴.

⁸¹ La COP et la CMA ont examiné la question et adopté respectivement les décisions [17/CP.30](#) et [27/CMA.7](#).

⁸² Voir *supra*, note de bas de page 54 (à 0:30:52 et 1:23:10).

⁸³ [FCCC/SBI/2025/11](#), par. 176.

⁸⁴ [FCCC/CP/1996/2](#).

133. Le SBI a invité les Parties à faire preuve d'efficacité dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, tout en respectant la nature du processus découlant de la Convention, qui est piloté par elles, et en se conformant au projet de règlement intérieur appliqué.

134. Le SBI a pris note des points de vue des Parties et des efforts que déploie le secrétariat pour regrouper les activités prescrites de manière à ce que plusieurs d'entre elles se tiennent en un même lieu dans un délai relativement court, par exemple pendant les Semaines du climat ou les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires. Il a demandé au secrétariat de continuer à regrouper, dans la mesure du possible, les activités prescrites afin de maximiser la participation, en particulier la participation effective des pays en développement Parties, et de renforcer l'efficacité du processus découlant de la Convention. Il a également demandé que le budget alloué aux activités prescrites soit suffisant afin de permettre une organisation efficace et une participation effective.

135. Le SBI a rappelé les conclusions⁸⁵ qu'il avait adoptées sur ce point à sa soixante-deuxième session, a souligné qu'elles étaient utiles à la poursuite des efforts visant à accroître l'efficacité du processus découlant de la Convention et est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa soixante-quatrième session.

136. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues au paragraphe 134.

137. Le SBI a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

XXI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 21 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

138. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que, outre l'examen des états financiers, des rapports d'audit, des mises à jour du programme de travail, des notes sur le financement du budget de base et des budgets supplémentaires et de l'état des contributions et des droits⁸⁶, le SBI était invité à examiner la note du secrétariat sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs publiés par le secrétariat⁸⁷. Le SBI a décidé que cette question serait examinée dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Lenneke Ijzendoorn (Royaume des Pays-Bas) et Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya).

139. À la même séance, le SBI a aussi décidé qu'un groupe de discussion restreint, dont les débats seraient facilités par Abzeita Djigma (Burkina Faso), serait chargé d'examiner le projet de budget du relevé international des transactions pour l'exercice biennal 2026-2027.

140. À sa 3^e séance, le SBI a recommandé des projets de décision pour examen et adoption par la COP à sa trentième session et par la CMP, à sa vingtième session⁸⁸.

141. Toujours à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

142. Le SBI a pris note des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat⁸⁹.

⁸⁵ FCCC/SBI/2025/11, par. 175 à 217.

⁸⁶ FCCC/SBI/2025/INF.8, FCCC/SBI/2025/INF.10 et Add.1, FCCC/SBI/2025/INF.11, FCCC/SBI/2025/INF.12 et FCCC/SBI/2025/INF.13.

⁸⁷ FCCC/SBI/2025/INF.9.

⁸⁸ La COP et la CMP ont examiné la question et adopté respectivement les décisions 19/CP.30 et 7/CMP.20.

⁸⁹ FCCC/SBI/2025/INF.8, FCCC/SBI/2025/INF.9, FCCC/SBI/2025/INF.10 et Add.1, FCCC/SBI/2025/INF.11, FCCC/SBI/2025/INF.12 et FCCC/SBI/2025/INF.13.

143. Le SBI a décidé de soumettre la question du budget du relevé international des transactions à la CMP, à sa vingtième session, pour examen⁹⁰ sur la base du projet de texte établi par les cofacilitateurs au titre du point pertinent de l'ordre du jour de sa soixante-troisième session, qui est affiché sur le site Web de la Convention⁹¹.

XXII. Questions diverses

(Point 22 de l'ordre du jour)

144. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance.

145. À la 1^{re} séance, les Présidents du SBI et du SBSTA ont rendu compte des résultats des consultations de fond menées aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires, afin d'examiner des éléments de fond concernant l'application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris, tel que cela avait été convenu à l'ouverture des soixante-deuxième sessions^{92, 93}.

146. À la demande de certaines Parties⁹⁴, les Présidents ont également organisé une réunion informelle le 14 novembre, afin de présenter un compte rendu plus détaillé et de permettre à un plus grand nombre de Parties d'être présentes et de faire part de leur observations à ce sujet.

147. À la 3^e séance, les Présidents ont rendu compte de la réunion informelle. Ils ont pris note des préoccupations soulevées par les Parties et ont indiqué qu'ils les transmettraient à la présidence de la trentième session de la COP dans le cadre des consultations en cours sur cette question. Ils ont indiqué que ce compte rendu aux Parties clôturait l'examen de cette question par les organes subsidiaires.

XXIII. Clôture et rapport de la session

(Point 23 de l'ordre du jour)

1. Incidences administratives et budgétaires

148. À la 3^e séance, la Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé le SBI que certaines activités découlant des conclusions adoptées à la soixante-troisième session nécessitaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027⁹⁵. Les demandes d'activités figurent dans les conclusions adoptées dans le cadre de divers points de l'ordre du jour du SBI, y compris des points communs aux ordres du jour du SBI et du SBSTA.

149. La Secrétaire exécutive adjointe a précisé que, sauf indication contraire, toutes les activités demandées étaient classées dans la catégorie des activités temporaires ou à court terme⁹⁶ et que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date⁹⁷. Elle a noté que le secrétariat comptait également sur les Parties pour verser des fonds supplémentaires, en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, étant donné qu'il serait difficile pour lui de prêter l'assistance demandée sans ces contributions.

⁹⁰ La CMP a examiné la question et adopté la décision 9/CMP.20.

⁹¹ <https://unfccc.int/documents/654059>.

⁹² Voir document FCCC/SBSTA/2025/4, par. 6 a) et 140.

⁹³ L'enregistrement du compte rendu est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108315 (à 0:53:25).

⁹⁴ Voir *supra*, note de bas de page 93 (à 0 58:51).

⁹⁵ La déclaration relative à l'évaluation préliminaire des implications en termes de ressources peut être écoutée à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108361 (à 1:26:20).

⁹⁶ Selon la classification établie aux fins du budget de la Convention ; voir document FCCC/SBI/2019/4, par. 36.

⁹⁷ Les activités prescrites par les organes directeurs et les organes subsidiaires lors de la session de la COP tenue à Belém, ainsi que leurs incidences financières respectives, figurent dans le document FCCC/CP/2025/INF.2.

150. La Secrétaire exécutive adjointe a conclu en faisant observer que les coûts pour 2028 et au-delà seraient examinés dans le cadre de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 2028-2029.

151. Des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties, dont une au nom d'un groupe de Parties⁹⁸.

2. Clôture et rapport de la session

152. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse à établir la version finale du rapport, avec le concours du secrétariat et sous la conduite de la Présidente, et à la faire distribuer aux Parties.

153. La Présidente a remercié toutes les Parties et tous les observateurs de leur coopération constructive tout au long de la session. Elle a également remercié les coprésidents des groupes de contact et les cofacilitateurs des consultations informelles pour leur travail. Elle a ensuite prononcé la clôture de la session.

⁹⁸ Voir *supra*, note de bas de page 93 (à 1:30:30 et 1:33:19).